



Règlement du tournoi Ticket Gagnant

Samedi 16/03/2024

Ce tournoi départemental est organisé par le Salon du jeu et de l'Imaginaire "Le Temps des Chimères" au Puy-en-Velay (43).

Il aura pour objet le jeu de société "Ticket gagnant" réalisé par Jean-Christophe et Célestine Bouvier et édité par Bouvier International depuis 2022.

Informations

Ce tournoi débutera le **samedi à 14h30**. Ce tournoi est ouvert à tous. Les mineurs doivent être accompagnés par un représentant légal.

Inscriptions : L'inscription au tournoi du salon se fait uniquement dans l'espace dédié au salon « Le Temps des Chimères », au **Point Info**. La date **limite d'inscription est le samedi à 14h30**.



Déroulement du tournoi

La structure du tournoi dépend du nombre de participants (voir ci-dessous). Si le nombre d'inscrits est inférieur à 4 personnes, le tournoi ne peut pas se dérouler. Le nombre d'inscrits ne peut pas dépasser 48 personnes.

Définition du format du tournoi

En début de tournoi, l'organisateur répartit aléatoirement les inscrits dans 1, 2, 4 ou 8 groupes, de façon à ce que tout le monde soit affecté, et avec le plus de personnes possible par table.

Tournoi à 1 groupe

Si seul un groupe peut être constitué, le tournoi se déroule en deux parties. A chaque partie, on compte le nombre de points de chaque joueur.

Dans ce cas, le vainqueur est le joueur qui aura totalisé le plus de points sur les 2 parties

Tournoi à 2 groupes

Dans ce cas, chaque groupe joue une première partie. Les deux premiers joueurs de chaque groupe participent à la finale.

Le vainqueur du tournoi est le vainqueur de la finale

Tournoi à 4 ou 8 groupes

Dans ce cas, à chaque partie, les deux premiers de chaque partie sont retenus pour le tour suivant. A chaque nouveau tour, les joueurs qualifiés pour le tour suivant sont répartis aléatoirement sur les tables du tour suivant. Le vainqueur de la compétition est le vainqueur de la finale.

Lots

L'annonce du gagnant et la remise des lots seront réalisés dans les locaux du festival, à l'issue de la finale.

Le/la grand·e gagnant·e de la finale recevra le lot principal.

Le/la 2e et le/la 3ème recevront un lot secondaire.

Les autres finalistes éventuels (si présents lors de la remise de prix) recevront un lot de consolation.

La nature des lots sera précisée sur le Salon au point Info, au plus tard le samedi à 14h.

Parties "hors compétition"

Les joueurs non qualifiés pour la suite du tournoi et qui le souhaitent pourront bien évidemment continuer à jouer à Ticket gagnant pendant le reste du tournoi. Sinon, il leur est vivement conseillé de choisir un·e finaliste pour le/la soutenir par toutes formes d'encouragements 😊.

Code de bonne conduite :

Afin d'assurer un esprit convivial lors des tournois, il est important que chacun des participants traite avec respect ses adversaires, et l'Organisateur du Tournoi. Le fait d'essayer de gagner volontairement du temps en jouant lentement est répréhensible. Tout comportement déplacé allant à l'encontre des règles et de l'esprit du jeu pourra être sanctionné par l'Organisateur du Tournoi.

En fonction de la gravité des actes, les sanctions pourront être : un avertissement et un rappel des règles / la perte d'une partie / la perte d'une rencontre / la disqualification.

Informations légales

L'organisateur : Association Le Temps des Chimères,

Domiciliée au Centre Pierre Cardinal, 9 rue Jules Vallès 43000 le Puy-en-Velay

SIRET 79489592000021 / RNA W432003782

Représenté par LECUREUX Camille et LEPINAY Pierre, responsables des tournois JDS pour le Temps des Chimères 2024.